

**Commune de Saint-Antoine l'Abbaye**  
**Procès-Verbal**  
**Conseil municipal & délibérations**  
**Séance du 13 novembre 2023 à 19 heures**

L'an deux mille vingt-trois le lundi treize novembre à 19h00 le Conseil Municipal de la commune de St Antoine l'Abbaye (Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Mme LONGIS Marie-Line, Maire.

**Date de convocation du conseil municipal : 07/11/2023.**

Présents : LONGIS Marie-Line, PHILIBERT dit JAIME Michel, MILLIAT Véronique, GRENIER Roland, DIDIER Véronique, GARNIER Christian, GARCIA Brigitte, KUHNE Pablo, CHERON Elodie, VILLARD Bernadette, VEYRAND Pierre, JOLLAND Marie-Chantal, MARIN Béatrice, DUC-MAUGE Pascal arrivé à 20h00

Excusé(s) : PUECH Julie donne pouvoir à Mme LONGIS Marie-Line.

Absent(s) : Mathieu JUNIQUE, Julien LANOY, Pascale GIRAUD,  
Secrétaire de séance : CHERON Elodie

**Ordre du jour :**

- **Signature du PV du 16 octobre 2023.**
- **Décisions du Maire**
- **Délibérations :**
  - Eoliennes : convention et bail
  - Noël des lumières 2023 – Règlement et tarifs
  - Décisions modificatives 4
  - Budget cantine – Intégration au Budget Principal
  - Amortissement subventions d'équipement
  - Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2024
  - Remboursement des frais des élus pour le Congrès des Maires du 21 au 23 novembre 2023
  - Renouvellement convention avec l'Association 30 millions d'amis
  - Attribution de chèques cadeaux aux agents pour Noël
- **Divers.**

**1/ Choix du secrétaire de séance.**

Mme Elodie CHERON a été élue à l'unanimité.

**2/ Signature du PV du 16 octobre 2023**

**3/ Décisions du Maire**

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'aucune décision n'a été validée

**4/ Délibération 1 : Délibération relative à l'autorisation de Madame le Maire de procéder à la signature notariée d'un bail à construction et d'une convention de servitudes sur les parcelles A902 et A903 appartenant au domaine privé de la commune en vue de la réalisation du parc éolien de Dionay**

Madame le Maire rappelle que la société Parc éolien de Dionay et la commune de Saint-Antoine-l'Abbaye ont signé une promesse de bail à construction et de constitution de servitudes le 6 février 2017, prorogée le 10 février 2020, pour l'implantation d'une éolienne sur la parcelle A31 appartenant au domaine privé de la commune. La société **Parc éolien de Dionay** sollicite de la part du **Conseil Municipal** qu'il l'autorise, suite à la promesse de bail, à utiliser les parcelles A 902 et A 903 pour les besoins de la future construction et exploitation du parc éolien et qu'il autorise **Madame le Maire** à signer devant notaire le bail à construction et la convention de constitution de servitudes sur les parcelles susnommées.

**Acceptée à l'unanimité**

**Commune de Saint-Antoine l'Abbaye**  
**Procès-Verbal**  
**Conseil municipal & délibérations**  
**Séance du 13 novembre 2023 à 19 heures**

**5/ Délibération 2 : Noël des Lumières 2023 : Règlement et tarif**

Mme le Maire explique au Conseil Municipal que le marché du Noël des Lumières des 09 et 10 décembre 2023 est organisé par la commune sur le thème principal est l'artisanat et les produits du terroir. Elle propose de valider le règlement du marché et les tarifs applicables comme suit :

Mètre linéaire	Restauration Buvettes	Vente de produits alimentaires et non alimentaires	Communication : Présence dans l'annuaire (obligatoire)	Communication : Présence dans l'annuaire + insertion publicitaire 6X6cm (facultatif)
3m	150€	75€	10 €	50 € (10 € + 40 €)
4m	200€	100€		
5m	250€	125€		
6m	300€	150€		

**Acceptée à l'unanimité**

**6/ Délibération 3 : Dissolution du budget annexe Restaurant Scolaire**

Mme le Maire rappelle que le budget « *Restaurant Scolaire* » est un budget annexe à caractère administratif dont les opérations pourraient être suivies dans le budget principal. Après avis et conseil du Trésorier, Madame le Maire propose de dissoudre le budget annexe « *Restaurant Scolaire* » afin de réintégrer les résultats de ce budget dans le budget principal. Des lignes spécifiques comptables seront créées afin de pouvoir suivre les dépenses et les recettes engendrées par le restaurant scolaire.

**Acceptée à l'unanimité**

**7/ Amortissement subvention d'équipement**

Délibération reportée

**8/ Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2024**

Délibération reportée

**9/ Délibération 4 : Remboursement des frais engagés par les élus lors du Congrès des Maires de novembre 2023**

Mme le Maire rappelle que dans l'exercice de leur mandat, les membres du conseil municipal peuvent être appelés à effectuer différents types de déplacements, qui peuvent ouvrir droit au remboursement des frais exposés. Les membres du conseil municipal peuvent être amenés à se rendre à des réunions où ils/elles représentent la commune hors du territoire communal.

A ce titre, Mme le Maire et son adjointe doivent se rendre au Congrès des Maires à Paris du mardi 21 au jeudi 23 novembre 2023, dans le cadre de l'exercice de leur mandat et devront régler avec leurs propres deniers les frais de transport, d'hébergement et de repas.

Il est proposé que leur soit remboursé lesdits frais au réel et sur production de factures et/ou attestation justifiant des frais occasionnés.

**Acceptée à l'unanimité**

**10/ Délibération : Renouvellement convention avec l'Association 30 millions d'amis**

Délibération reportée

**11/ Délibération 5 : Attribution de chèques cadeaux de Noël aux agents de la collectivité**

Mme le Maire propose d'attribuer un chèque cadeau à l'occasion de la fête de Noël aux agents afin de les remercier pour leur implication et leur travail au sein de la collectivité dans les conditions suivantes :

**Commune de Saint-Antoine l'Abbaye**  
**Procès-Verbal**  
**Conseil municipal & délibérations**  
**Séance du 13 novembre 2023 à 19 heures**

Attribution d'un chèque cadeau de 150 € pour les agents répondants aux critères suivants :

- Être en position d'activité ou en congé parental de moins de 6 mois
- Être fonctionnaire titulaire ou stagiaire
- Être contractuel sur un poste permanent de droit public avec une durée minimale du contrat de six mois ou ayant bénéficié d'un contrat reconduit successivement depuis au moins six mois
- Être contractuel de droit public sur un poste de remplacement depuis au moins 1 an
- Avoir un temps de travail au moins égal à 50%
- Être présent dans les effectifs de la collectivité au moment de la remise du chèque cadeau,

2/ Attribution d'un chèque cadeau de 75 € pour les agents répondants aux critères suivants :

- Être en position d'activité ou en congé parental de moins de 6 mois
- Être contractuel sur un poste de droit public d'une durée du contrat inférieur à six mois
- Être contractuel de droit public sur un poste de remplacement depuis minimum 6 mois
- Avoir un temps de travail inférieur à 50%
- Être présent dans les effectifs de la collectivité au moment de la remise du chèque cadeau,

**Acceptée à l'unanimité**

**12/ Délibération 6 : Achat d'un véhicule en remplacement pour le service technique**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal qu'un véhicule du service technique est tombé en panne et que celui-ci n'est pas réparable. N'ayant plus que deux véhicules en circulation pour 5 employés au service technique il est urgent d'en acquérir un nouveau.

Mme le Maire propose d'acquérir un véhicule de type utilitaire permettant aux agents de transporter du matériel technique pour un montant maximum de 13 000 € TTC,

**Acceptée à l'unanimité**

**13/ Délibération 7 : Décision modificative n°4 – Budget Commune**

Mme le Maire propose d'autoriser la décision modificative n°4 sur le budget de la commune.

**Acceptée à l'unanimité**

**Fin du vote des délibérations à 19h55.**

**14/ Divers :**

- Point SMVIC
- Point sur le pot de départ du pharmacien et l'arrivée de son successeur : un livre d'or sera mis à disposition au sein de la pharmacie
- Point schéma directeur : Retour suite à la réunion publique du 08/11/2023 :
  - L'étude géotechnique sur la faisabilité d'une rampe d'accès au haut du village est confirmée mais pour un coût bien trop élevé d'un minimum de 400 000 €. Il faut continuer de réfléchir à d'autres scénarios afin de limiter le flux de circulation sur la Place Ferdinand Gilibert
  - Suite à l'étude de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) du Dauphiné au sujet du bâtiment de l'ancienne Soierie, 3 scénarios en découle :
    - 1/ la démolition pour un coût approximatif de 200 000 € (hors achat du bâtiment)
    - 2/ la sécurisation pour un coût approximatif 800 000 €
    - 3/ la réalisation de logements pour un coût approximatif de 2 200 000 €Pour la commune ces scénarios ne sont pas envisageables et à ce jour l'urgence est dans la sécurisation de la toiture. Les propriétaires actuels devraient faire des travaux dans ce sens.

Il va falloir trouver des solutions autres pour créer des parkings sur le bas du village.

**Commune de Saint-Antoine l'Abbaye**  
**Procès-Verbal**  
**Conseil municipal & délibérations**  
**Séance du 13 novembre 2023 à 19 heures**

- Point sur le projet de création d'un conseil municipal jeunes :  
Elodie CHERON conseillère municipal informe l'assemblée qu'il est en projet de créer un conseil municipal de jeunes enfants âgés de 8 à 12 ans scolarisés en classe de CM1 jusqu'en 6<sup>ème</sup> au collège. Le nombre de participants n'est pas imposé et sera défini par conseil municipal. Les inscriptions se feront sur la base du volontariat. Elle est en lien avec les écoles de la commune et va contacter par courrier postal les collégiens originaires de la commune. Le but étant d'inviter les enfants à venir en Mairie pour les faire participer aux projets mais ils devront également travailler sur des objectifs de travail dans les domaines citoyens, environnement et social.  
La mise en place est imminente et sera validée lors du prochain conseil municipal.
- Point sur le Noël des lumières :  
Marché organisé par la commune et géré par les adjoints ; les préparatifs avancent, plusieurs artisans sont déjà inscrits. L'affiche de communication est en cours de finition.
- Point travaux :
  - Maison Renevier : les travaux suivent leur cours.
  - Problème de toiture de la salle des fêtes : de l'eau fuit toujours par les velux lors des intempéries causant des dégâts sur le plafond intérieur. Après de nombreuses visites de professionnels afin de faire des devis et de trouver d'où vient le problème, il est proposé pour un minimum de frais d'essayer de supprimer les velux qui pourraient être à l'origine des fuites et non la toiture. Cette réparation permettrait de solutionner le problème provisoirement en attendant de faire des gros travaux de rénovation.
- Point La voix du Tram : livraison du journal communal prévu les 16 et 17 décembre.
- Point tableau du Bourg : celui-ci va réintégrer sa place dès le lundi 20/11/2023

**Fin du conseil municipal à 21h30.**

**Prochain Conseil Municipal fixé au 18 décembre 2023.**

Signatures :

Mme le Maire,  
Mme LONGIS Marie-Line.



Le secrétaire,  
Mme CHERON Elodie.

